



DEL- 2024 - 018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 15**

OBJET :

**APPROBATION
COMPTE DE
GESTION PAR M
LOYER, RECEVEUR
DU TRESOR POUR
LE BUDGET
COMMUNAL
GENERAL 2023**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 28 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme PASQUEREAU C., M GAULTIER J-L, M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B. ; M BAUDRY M.,

POUVOIRS : M GAULTIER J-L a donné pouvoir à M CAILLER R.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme LAMBERT a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E
M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : M BOUCHEREAU F.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 02 AVR. 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 02 AVR. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Evin', is written over a small circular blue stamp. The stamp contains the text 'Mairie de la Regrippière' and 'Loire-Atlantique'.

LE MAIRE,
Pascal EVIN



A large, circular blue official stamp is stamped over a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'Mairie de la Regrippière' and '(Loire-Atlantique)' around a central emblem.